

COMMUNIQUE

La vingt-huitième réunion du Comité Technique (CT28) du FONAREDD s'est tenue le 20 février 2020. Le CT a examiné les dossiers suivants : (i) Présentation des réalisations des programmes sur base des rapports annuels 2019, reçus des agences d'exécution, et (ii) Présentation des modalités proposées pour le décaissement de la 2^{ème} tranche.

1. Présentation des rapports annuels 2019

Globalement, l'exécution financière des projets semble être en équilibre avec le niveau d'atteinte des résultats, avec un niveau faible pour certains, tel que le programme d'Appui aux Peuples Autochtones, substantiel pour des programmes tels que l'Appui à la Réforme de l'Aménagement Territoire, et élevé pour des programmes tels que le Système National de Suivi des Forêts (SNSF).

Cette analyse est basée sur les rapports d'exécution budgétaire en comparaison avec le Plan de Travail Annuel 2019. Le défi de l'analyse financière dans l'attente de la soumission des rapports officiels certifiés au MPTF en Avril de l'année calendaire a été relevé par rapport aux possibilités d'analyse des décaissements de deuxième tranche.

2. Modalités de décaissement de la 2^{ème} tranche

La LOI prévoit un financement de 190 Millions au travers du FONAREDD dont une première tranche de 120 Millions (2016 à 2018) et une deuxième tranche de 70 Millions US\$ subordonnée à la vérification indépendante et à décaisser en principe entre 2019 et 2020. Les tranches sont ensuite déclinées en décaissements annuels de 40 Millions US\$ par an, contingents à la démonstration de besoins.

C'est ainsi que la programmation a été conduite sur base de deux tranches et les budgets des programmes scindés en deux tranches également. Suite aux échanges et débats sur les modalités de décaissement de la 2^{ème} tranche, les membres du Comité Technique se sont accordés sur les principes suivants :

- Le principe de décaissement de la deuxième tranche a été approuvé par le conseil d'administration de CAFI sur base de la vérification indépendante ainsi que l'adoption en COPIL FONAREDD d'un Plan d'Action pour la réalisation des Jalons ;
- Sur la base des consultations que le SE FONAREDD a effectuées avec les agences, un échéancier de demandes de décaissement de deuxièmes tranches aux programmes en cours a été proposé. Cet échéancier devra être mis à jour sur base des décaissements et avancement des programmes ;
- La performance des programmes étant un élément clé de la décision, il sera important d'établir des options pour les programmes jugés non-performants : transfert à une autre agence ; maintien du financement à la thématique et/ou province ; réaffectation à la surprogrammation ? Une orientation du COPIL devra être levée et une délégation de son application au CT pour compléter la programmation.





République Démocratique du Congo
MINISTRE DES FINANCES
Comité Technique de suivi et d'évaluation des Réformes
CTR

Enfin une série des déclencheurs du décaissement de la deuxième tranche a été agréée et se présente comme suit :

- Consommation ou engagements fermes (contrats signés) à hauteur de 70% du budget de la première tranche et étendue de réalisation vis à vis les Jalons et objectifs du programme ;
- Recommandation du COPIL de programme pour le décaissement de la deuxième tranche ;
- Revue indépendante des avancées du programme sur base des cibles prévues pour la première tranche ;
- Ajustement, si nécessaire, des objectifs et approche de la deuxième tranche ;
- Restitution des conclusions de la revue et du document révisé au CT pour lever une recommandation au COPIL ;
- Soumission de la demande de deuxième tranche au COPIL pour approbation et instruction du MPTF.

Fait à Kinshasa, le 24/02/2020

Pour le Secrétariat Exécutif



Félicien MULENDA KAHENGA
Coordonnateur

Pour le Comité Technique

Assani KIZUNGURUKA
Président